



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **14 décembre 2020**

Délibération n° 2020-0228

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Rapport des délégataires de services publics - Contrat de partenariat pour la conception, la réalisation et le financement des travaux de mise en sécurité et pour la gestion du boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL) - Exercice 2019

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public

Rapporteur : Monsieur le Président Bernard

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : lundi 30 novembre 2020

Secrétaire élu : Monsieur Valentin Lungenstrass

Affiché le : mercredi 16 décembre 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, MM. Blanchard, Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burrinand, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debû, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Edery, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Galliano, Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Uhlrich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Petiot (pouvoir à M. Vieira).

Conseil du 14 décembre 2020**Délibération n° 2020-0228**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Rapport des délégataires de services publics - Contrat de partenariat pour la conception, la réalisation et le financement des travaux de mise en sécurité et pour la gestion du boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL) - Exercice 2019**

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 novembre 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'article L 1414-14 du code général des collectivités territoriales (CGCT) précise les modalités de présentation des rapports annuels des contrats de partenariat public-privé (PPP) et dispose qu'ils sont soumis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante pour qu'elle en prenne acte.

L'article L 1413-1 du CGCT dispose que la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) doit examiner ces rapports chaque année.

Depuis 2015, le BPNL est géré par la société Léonord dans le cadre d'un contrat de PPP, pour les travaux de mise en sécurité (conception, réalisation et financement) et pour la gestion du BPNL (exploitation, maintenance et gros entretien).

Ce contrat a été notifié le 24 novembre 2014 pour une durée de 20 ans, soit jusqu'au 2 janvier 2035.

Le rapport annuel 2019, présenté au Conseil, comprend les comptes relatifs à l'exécution du contrat de partenariat et des éléments d'activité permettant à la personne publique d'apprécier les conditions d'exécution du contrat. Il est établi conformément à l'article 60 du contrat de partenariat.

L'année 2019 constitue le 5^{ème} exercice de la société Léonord, au cours duquel la Métropole a constaté une année complète d'exploitation du périphérique, sans perturbations du calendrier des travaux qui se sont achevés en avril 2018. L'année 2019 est la 1^{ère} année consacrée exclusivement à la poursuite de l'exploitation maintenance, de la gestion des gros entretiens renouvellement (GER) des équipements et de l'infrastructure.

Ainsi, le trafic de 2019 est en hausse de + 5,7 % par rapport à l'exercice précédent. Le montant brut des recettes en 2019 s'établit pour la personne publique à 38 557 265 €. L'année n'a pas connu de perturbations majeures quant à la fréquentation, sauf la poursuite des manifestations de "gilets jaunes" sur le 1^{er} semestre.

L'année 2019 a également été marquée par la conclusion de l'avenant n° 3 (délibération n° 2019-3928 du 16 décembre 2019), notifié le 16 janvier 2020. Cet avenant porte sur des modifications obligatoires liées au règlement général sur la protection des données (RGPD), la prise en compte de la réduction de limitation de vitesse qui a été abaissée de 90 km/h à 70 km/h le 30 avril 2019, ainsi que des modifications facultatives à la demande du partenaire au titre d'adaptations mineures concernant ses engagements techniques et/ou son programme fonctionnel.

I - Données d'activités

Le tableau ci-après présente, avec un éclairage rétrospectif, les principaux indicateurs d'activité.

		2015	2016	2017	2018	2019	Tendance
activité	trafic payant (en millions de véhicules)	19,705	16,100	16,067	17,764	18,780	↗
financier	recettes brutes de péages (en K €)	38 318	31 928	32 159	36 869	38 557	↗
qualité de service	attente moyenne au péage (cible : 12 sec)	15,5 sec	16,5 sec	20,2 sec	19 sec	18 sec	↘
	délai moyen d'intervention (cible 341 sec)	273 sec	274 sec	264 sec	264 sec	286 sec	↗
	taux de fraude (cible : 0,22%)	0,371 %	0,374 %	0,346 %	0,187 %	0,143 %	↘
rémunération du partenaire (en K€ HT)	R1 investissement	à compter de l'achèvement des travaux			62 601	5 600	↘
	R2 GER	3 909	3 823	3 857	1 507	816	↘
	R3 exploitation et maintenance	9 407	9 007	8 890	8 871	8 858	→
	R4 assurances et gestion	1 627	1 598	1 045	0,425	415	→
	Total loyers	14 944	14 428	13 793	73 403	15 689	↘

Conformément au contrat de partenariat, la société Léonord perçoit des loyers R1, R2, R3 et R4 en contrepartie des charges respectivement d'investissement, de GER, d'exploitation et de maintenance, et de gestion et d'assurance.

Conformément au contrat, la Métropole a versé au 30 avril 2018, date d'achèvement des travaux, une redevance financière majorée d'un montant de 58,333 M€ HT.

II - Indicateurs de performance

La performance du partenaire est appréciée sur la base d'un grand nombre d'indicateurs dont les résultats sont présentés en détail dans les reportings mensuels et annuels transmis à la personne publique.

Ci-après, ne sont présentés que les 3 principaux indicateurs de performance pour la qualité de service mis en place dans le cadre du contrat de partenariat :

- le délai moyen d'intervention (DMI) est le temps écoulé entre la connaissance d'un événement par le partenaire et l'arrivée des 1^{ers} moyens d'intervention du partenaire sur le site concerné. L'engagement contractuel sur cet indicateur est de 341 secondes depuis l'avenant n° 3 et l'abaissement de la vitesse sur l'ouvrage à 70 Km/h. Ainsi, le délai de 286 secondes respecte l'objectif fixé contractuellement ;

- le taux de fraude (TDF) correspond au nombre de passages sans transaction de paiement divisé par le nombre de passage total. Le 1^{er} mai 2018 a eu lieu la mise en service du nouvel outil de lutte contre la fraude (caméras

de contrôle spécifique) permettant ainsi une forte diminution du taux de fraude, qui s'établit en 2019 à 0,143 %, alors que l'objectif contractuel est de 0,220 % ;

- l'attente moyenne au péage (AMP) présente encore cette année une amélioration. Cependant, les données antérieures à 2017 ne sont pas comparables en raison d'hypothèses de calcul différentes.

III - Synthèse des faits marquants 2019

La collecte des péages est confiée au partenaire via le contrat de partenariat dans le cadre d'une régie de recettes publiques. Les modalités de perception des recettes du BPNL, recettes publiques, s'inscrivent dans le cadre réglementaire en vigueur pour les collectivités locales et établissements publics locaux.

Ainsi, le partenaire est tenu de collecter les péages au nom et pour le compte de la personne publique (obligation de mettre en œuvre des moyens nécessaires à la collecte des péages et d'organiser le transfert à la personne publique des sommes perçues).

Le partenaire met en œuvre son programme de GER conformément au contrat. Le montant des dépenses pour 2019 s'est élevé à 1 701 036 € HT. En synthèse, l'année 2019 a été marquée par les événements suivants :

- poursuite de la hausse de trafic lié à la fin des travaux de mise en sécurité,
- poursuite des manifestations de "gilets jaunes" jusqu'à juin 2019, perte de 454 K€ estimée,
- avenant n° 3 signé sur la clause RGPD et la limitation de vitesse à 70 km/h notamment.

Le rapport du partenaire a été soumis pour avis à la séance plénière de la CCSPL du 1^{er} décembre 2020. Il appartient donc au Conseil de la Métropole de l'examiner pour en prendre acte ;

Vu l'avis de la CCSPL comme ci-après annexé ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

Où l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que :

"Il convient d'ajouter l'annexe ci-jointe à la délibération."

DELIBERE

1° - Approuve les modifications proposées par monsieur le rapporteur.

2° - Prend acte du rapport 2019 produit par la société Léonord, au titre du contrat de PPP, pour la conception, la réalisation et le financement des travaux de mise en sécurité et pour la gestion du BPNL.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 16 décembre 2020.